



BULLETIN d'avril 2021

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce bulletin les dernières informations concernant le quartier.

En fin de bulletin, vous trouverez les modalités d'un concours photo que nous organisons.

Nul besoin d'être spécialiste de la photo pour participer : le jury sera également composé d'amateurs et il jugera la beauté du cliché, son originalité et le coup d'œil du photographe.

N'hésitez pas à participer.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

PLUi-H

Comme nous vous l'avions laissé entendre dans le dernier bulletin, le Tribunal Administratif a annulé le PLUi-H de la Métropole.

Mais les juges ont accordé à la Métropole 2 semaines pour faire part de ses demandes et observations afin de « moduler » la date de prise d'effet de cette annulation qui a des conséquences très importantes pour les 37 communes concernées.

La Métropole a demandé un sursis dans l'application de l'annulation qui serait assez long pour pouvoir réaliser un nouveau PLUi-H.

Le Tribunal va maintenant fixer une nouvelle audience publique au cours de laquelle il décidera de la date de prise d'effet de l'annulation.

Il y a donc 3 cas possibles :

- Le tribunal refuse de donner un délai et le PLUi-H est annulé immédiatement. Pour Toulouse, les règles du PLU de 2016 s'appliquent et pour notre quartier c'est une très mauvaise nouvelle (hormis au niveau du projet situé à l'angle du ch des Brugues et de Guilhermy, qui perdrait de la hauteur).
- Le tribunal accorde un délai de quelques mois pour l'application de l'annulation, et au bout de ce délai nous nous retrouvons dans le premier cas.
- Le tribunal accorde un délai de 2 ou 3 ans, et il sera possible de limiter les projets les plus importants en attendant le nouveau PLUi-H, si la Mairie utilise son pouvoir de « sursis à statuer ».

Beaucoup d'incertitudes suite à cette décision de justice qui impacterait l'urbanisation de notre quartier.

Urbanisme

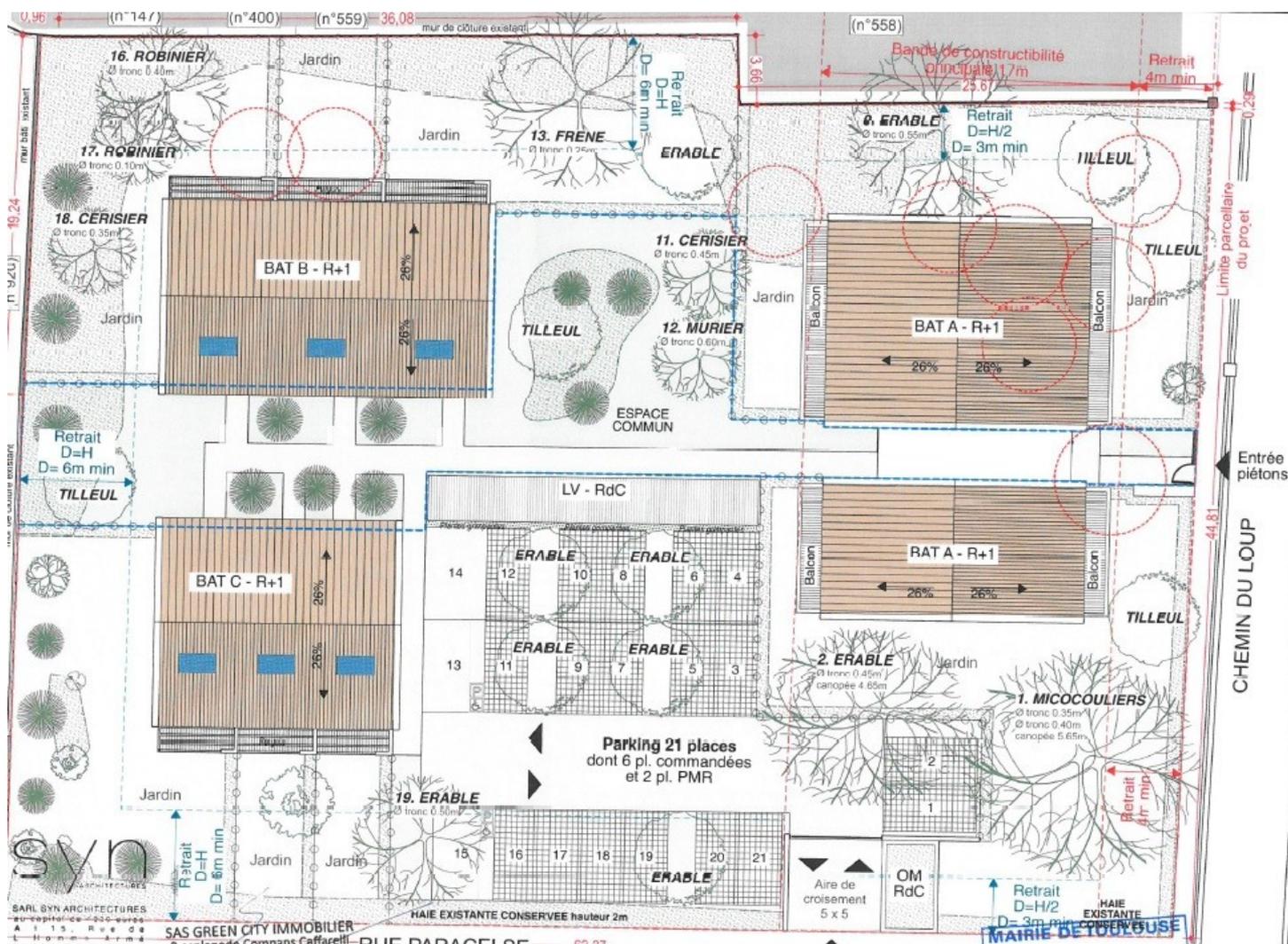
Pour le mois de mars, 3 permis de maison individuelle ont été accordés : 38 ch Liffard, 21 ch de Canto et 29b ch de Basso.

Au niveau des dépôts, on constate un permis pour 4 logements au 143 ch de Tucaut et 2 maisons au 6 impasse de Diane.

45 ch du Loup : malgré notre avis négatif ainsi que celui du Collectif de Défense du quartier lors de la commission urbanisme, un permis pour 13 logements a été accordé à Green City sur ce terrain qui devait au départ accueillir un lotissement de 6 parcelles.

L'intérêt financier a prévalu au détriment du côté pavillonnaire que nous voulons préserver, même si nous reconnaissons qu'un effort a été réalisé pour conserver des arbres sur ce terrain.





Commission Urbanisme du 2 avril 2021

Nous avons été conviés avec le Collectif de Défense à examiner 3 projets d'immeubles collectifs :

49 ch de Basso-Cambo : nous avons donné un avis défavorable à ce projet qui pose un problème d'intégration par rapport au voisinage.

11 chemin de Prilloumé : ce projet qui comprend plusieurs maisons accolées et 4 T2 pourrait recevoir notre accord à condition de remplacer les T2 par 2 maisons et de modifier l'implantation d'un bâtiment. Le porteur du projet devrait retravailler son plan et une fois de plus, nous préférons que ce terrain soit découpé en parcelles, comme c'est le cas du terrain voisin.

42-44 ch du Loup : nous avons donné un avis défavorable à ce projet de 36 appartements similaire à un projet déjà présenté récemment au même endroit. Nous avons demandé qu'une solution à base de division parcellaire ou de construction d'une dizaine de maisons individuelles soit étudiée.

Nous sommes très inquiets au sujet de cette partie du chemin du Loup où se trouvent pas moins de 6 propriétés en vente sur une distance de quelques centaines de mètres pour un total de près de 2 hectares. Dans chacun des cas, l'option proposée est la construction d'immeubles collectifs car cette solution est plus simple pour le vendeur, mais pas forcément plus rémunératrice qu'une division parcellaire.

Le permis du 45 chemin du Loup a été accordé et nous ne formerons pas de recours devant le Tribunal Administratif car le projet respecte le PLUi-H, ce qui enlève toute chance d'obtenir gain de cause en justice.

Nous espérons que les autres projets collectifs dans ce secteur seront refusés par la Mairie, sinon tout le chemin du Loup risque de perdre ses maisons remplacées par le Clos Tartempion ou la Résidence Machinchose.

Rappel : la Commission Urbanisme instaurée par M. Moudenc en août 2019 permet au Collectif et à St-Simon Environnement de donner un avis sur les projets envisagés par les promoteurs, avant que les permis soient déposés (sauf sur le territoire de l'OAP Guilhermy).

Cet avis est consultatif et le contenu des projets évoqués ne doit pas être rendu public.

Antenne Bouygues



324 signatures de la pétition sur papier et 983 sur le site change.org ! Merci !

Nous avons participé à la « commission antennes » présidée par M. de Scorraïlle. Mme Ochoa était également présente ainsi que des représentants des services techniques de la Métropole.

M. de Scorraïlle a débuté la réunion en expliquant que la Mairie ne pouvait pas faire grand-chose pour empêcher la construction d'antennes qui serait favorisée par l'État.

Nous avons dénoncé l'absence de concertation sur ce dossier que nous avons découvert le 17 mars. Les services techniques ont été bien en peine d'expliquer ce fiasco de communication.

Mme Ochoa a ajouté qu'elle avait demandé en décembre des informations sur ce projet, mais qu'aucune information ne lui avait été remontée par les services de la Métropole. Elle a également fait part de son opposition au choix de ce site.

L'opérateur n'a pas réellement démontré l'obligation technique d'installer une telle antenne en plein centre de St-Simon, là où les constructions sont les moins denses et appelées à évoluer. Nous avons proposé le stade, qui comprend déjà une antenne Orange, mais cela ne lui convenait pas...

Nous avons porté avec force le mécontentement des habitants et l'Adjoint a décidé de suspendre le projet et de venir sur place se rendre compte de la situation, accompagné du représentant de Bouygues et de Mme Ochoa.

Nous avons reçu le soutien du Député de la circonscription, Mickaël NOGAL ainsi que de sa suppléante, Marie-Claire CONSTANS, habitante du quartier, qui ont tous deux signé la pétition en ligne. M. LLORCA, Conseiller départemental du canton a envoyé un courrier à JL Moudenc et au Directeur régional de Bouygues pour faire part de son inquiétude par rapport à cette antenne.

La pétition en ligne reste ouverte, car il faudra que le quartier pèse de tout son poids, en particulier vis à vis de Bouygues, pour stopper ce projet d'antenne de 26 mètres. **Si vous ne l'avez pas encore signée, vous pouvez le faire ici** : <http://chnng.it/gdR2CGjR>

Bon à savoir : la loi n'impose pas à la Mairie de louer un terrain de son domaine privé à un opérateur de téléphonie ([CE, 27 mai 2020, n°430972](#)). C'est seulement le cas pour un emplacement situé sur le domaine public routier.

Donc pour que cette antenne ne se fasse pas il suffirait que la Mairie n'attribue pas d'autorisation d'occupation du terrain, ce qui obligerait Bouygues à trouver un terrain chez un particulier.

Piste cyclable Liffard-Eisenhower



Depuis plus de 10 ans, une piste cyclable est annoncée pour relier en sécurité le centre de St-Simon à l'avenue Eisenhower.

Le tracé réservé dans le PLU se heurtant à la problématique d'achat du terrain, nous avons proposé qu'un autre tracé soit étudié pour sortir enfin de cette impasse.

M. Perrin, adjoint chargé des mobilités et Mme Ochoa ont pris contact avec la société Thales, propriétaire du foncier ci-joint qui détient la clef de la création de cette piste qui éviterait d'emprunter la route de St-Simon ou le chemin de Basso-Cambo.

La réalisation de cette piste cyclable devient de plus en plus urgente, avec l'ouverture des deux collèges programmée pour septembre 2022.

Dépôt de vélos et scooters Indigo



A l'initiative du Collectif, des vélos et scooters ont été installés sur le quartier par Indigo, en attendant que St-Simon fasse partie du prochain contrat Vélo-Toulouse.

Aucune zone n'était jusqu'alors prévue pour déposer ces véhicules à proximité du métro.

Ce sera bientôt possible car la Métropole et Tisseo ont donné leur accord pour la création de cette « zone verte » à quelques mètres du terminal de Basso-Cambo.

Départ de l'entreprise Cougnaud



Au mois de juin, l'entreprise Cougnaud qui stockait des salles modulaires en face de l'école Guilhermy va déménager.

La parcelle occupée par Cougnaud fait partie d'une seule propriété de 4 hectares sur laquelle se trouvent également les établissements Saboulard.

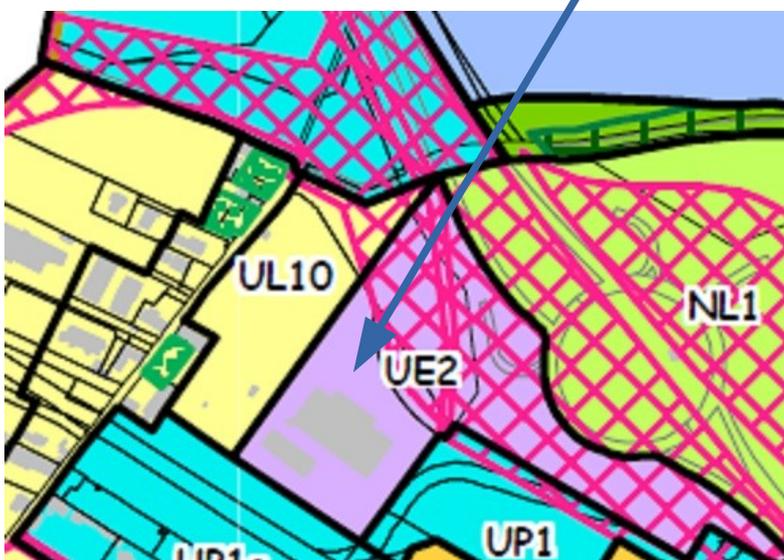
Le PLUi-H de 2019 a modifié le zonage de ce terrain qui était jusqu'alors classé en zone d'activité, pour le passer en zone « mixte » qui autorise la construction de logements. La hauteur maximale est de 15 mètres, ce qui permet des bâtiments en R + 4.

Nous sommes très inquiets pour l'avenir de cette zone et nous en avons informé Mme Ochoa fin 2020.

Elle a rencontré le propriétaire du terrain qui a déjà eu des contacts avec des promoteurs attirés par sa forte constructibilité.

Elle nous a indiqué rechercher avec la Métropole et le propriétaire du terrain une solution qui éviterait de voir des centaines de logements de plus à cet endroit, mais le terrain étant privé, la collectivité n'est pas maître du dossier.

L'annulation du PLUi-H repasserait en zone d'activité (UE2) la partie du terrain libérée par Cougnaud (voir ci-dessous le PLU de 2016).



Cambriolages

Plusieurs témoignages de tentatives de cambriolages vers le chemin de Guilhermy nous ont été rapportés.

De même, un cambriolage a eu lieu à proximité de l'école Paul Bert.

Ces faits se sont produits en pleine journée et en quelques instants.

Sans sombrer dans la paranoïa, nous vous recommandons de fermer à clef vos issues, même si vous êtes à proximité dans votre jardin, de ne pas faire confiance à des inconnus qui sonnent chez vous pour vous proposer leurs services, de demander systématiquement leur carte professionnelle à des personnes se présentant comme agents de la Mairie, d'EDF, d'un opérateur de téléphonie, etc...

Peut-être serait-ce le moment d'envisager une protection par alarme de votre domicile.

Si vous êtes témoin d'un acte suspect pouvant être en relation avec un cambriolage (par exemple si vous voyez un véhicule ou des personnes qui semblent surveiller), vous avez désormais la possibilité de le signaler à cette adresse mail :

vigistsimon@gmail.com

Des habitants du quartier, "Référénts" examineront votre signalement et prendront les mesures adéquates (police municipale, commissariat central...). Un réseau de co-référénts, également des habitants volontaires du quartier, permet d'échanger instantanément sur les évènements signalés et d'alerter les riverains.

Bien évidemment, si vous êtes témoin d'un cambriolage ou d'une tentative, appelez en priorité le 17 et ensuite seulement écrivez à l'adresse ci-dessus.

Racks vélos à Canto



Un ensemble de racks pour accrocher les vélos des enfants à l'intérieur de l'enceinte de l'école Canto vient d'être installé.

Ainsi les vélos des enfants seront protégés.

Travaux de voirie

Attention : le chemin de Lestang sera entièrement barré entre le 19 et le 30 avril au niveau du débouché sur Eisenhower.

Il faudra emprunter le chemin de Perpignan.

Nous avons fait remonter à Mme Ochoa notre mécontentement par rapport au chantier du 36 rue Réguelongue qui a (encore) barré la rue le 6 avril pour livrer du matériel.

Mme Ochoa nous a répondu partager notre agacement face à ce constructeur qui ne fait pas beaucoup d'efforts pour limiter les nuisances engendrées par son chantier.

Il faudrait également que l'accessibilité du site soit prise en compte au moment de l'étude du permis de construire.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir averti en son temps des désordres que provoquerait ce chantier si le permis était accordé à cet endroit où la voie est rétrécie.



Concours photo



L'association Saint-Simon environnement a le plaisir de vous présenter son 1er concours photo.

Ce jeu est réservé à tous les habitants du quartier de Saint-Simon.

Des cadeaux surprises seront attribués aux photos sélectionnées par le jury composé par les membres du bureau de St-Simon Environnement.

Deux catégories de participants :

- junior jusqu'à 15 ans,
- pas junior, après 15 ans

Le thème est « **photographie ton lieu préféré à Saint-Simon** »

Une seule photo par personne sera admise.

La photo peut être en couleurs ou en noir et blanc.

Elle peut être prise le jour comme la nuit, avec ou sans flash, avec un smartphone comme avec un appareil classique.

Elle peut intégrer des personnages, des animaux, des objets, des lieux, etc... Laissez libre cours à votre imagination.

Chaque participant enverra sa photo à **contact@saint-simon-environnement.org** au plus tard le 15 mai en indiquant son nom, prénom, âge, adresse mél et lieu de prise de vue.

Le jury se réunira ensuite pour délibérer.

Alors, ne tardez plus ! et envoyez-nous vos plus belles photos, nous avons hâte de voir vos œuvres !

Saint-Simon environnement se réserve le droit de publier l'ensemble des photos reçues.

PROCHAINES RÉUNIONS

Compte tenu des contraintes sanitaires, les réunions du bureau de St-Simon Environnement ont lieu en visio-conférence. La prochaine aura lieu le lundi 3 mai à 18h.

Vous pouvez nous soumettre des sujets ou questions par mail : **contact@saint-simon-environnement.org**

Adhésion à l'association

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, vous pouvez régler votre cotisation (10 € par famille) par paiement avec votre carte bancaire, directement à partir du site internet : www.saint-simon-environnement.org, dans le menu « Adhésion ». Les adhésions se font annuellement par année civile.

Ou, plus traditionnellement en renvoyant le coupon ci-dessous :

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement,
Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels: _____

Adresse postale : _____